

ON NE LÂCHE RIEN ! SYNDICALISTES PAS VOYOUS !



SOLIDARITÉ AVEC 2 SALARIÉS DE LA PAPETERIE DE CRÉVECŒUR

La FILPAC CGT et tous ses syndicats soutiennent sans réserve les deux camarades assignés au tribunal par le liquidateur judiciaire. Alors que les salariés de cette papeterie luttent contre le démantèlement de leur outil de travail, le liquidateur assigne deux salariés, dont le secrétaire du CE, pour le « blocage » de l'entrée de l'usine.

Il met tout en œuvre pour casser la dynamique de nos camarades et des salariés, qui travaillent sur un projet novateur et écologique, en mettant toute leur énergie dans cette reprise d'activité. Leur projet a été par ailleurs validé par les autorités compétentes et des repreneurs potentiels ont manifesté leur intérêt. Cette convocation en référé, le 15 mai 2019, au tribunal de Meaux a comme unique objet d'éviter toute reprise de l'activité permettant ainsi au liquidateur de se rémunérer grassement sur le

dépeçage de la papeterie et aux actionnaires voyous de s'exonérer de leurs responsabilités dans le détournement des fonds publics et de la fermeture de cette industrie unique en France.

LA FILPAC APPELLE DONC TOUS SES SYNDICATS ET TOUS CELLES ET CEUX QUI DÉFENDENT UNE AUTRE VISION DU MONDE DU TRAVAIL, À MANIFESTER LE 15 MAI À 9H DEVANT LE TRIBUNAL DE MEAUX (44, Avenue du président Salvador Allende) !

La FILPAC CGT compte sur tous ses syndicats et les organisations territoriales de la CGT pour être présents, afin d'apporter un soutien à nos camarades et obtenir leur relâche immédiate. •

Alors que les salariés de cette papeterie luttent contre le démantèlement de leur outil de travail, le liquidateur assigne deux salariés, dont le secrétaire du CE, pour le « blocage » de l'entrée de l'usine.